

AVIS DE PUBLICATION

**RÈGLEMENT 2016-423
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VISANT L'AJOUT DE L'USAGE 434 DANS LA
ZONE 205-M**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 14 mars 2016, le Règlement numéro 2016-423;

QUE le Règlement numéro 2016-423 a, pour objet et conséquence, l'ajout de l'usage numéro 434 qui permettra l'exploitation d'un atelier de réparations de véhicules dans la zone 205- M, soit le long de la rue St-Pie X entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue;

QUE le 16 février 2017, la MRC de Bonaventure a émis le certificat de conformité numéro PA-2017-103 à l'égard du Règlement 2016-423 de la Ville de Paspébiac;

QUE ce règlement est en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

Donné à Paspébiac, le 4 février 2019 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko
Greffière